



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Lundi 18 Septembre 2023

- Nombre de Conseillers en exercice : 39
- Présents à la séance : 32
- Convocation du : 12 septembre 2023
- Affichage de la convocation : 12 septembre 2023

► DÉLIBÉRATION N° DEL_071_2023

► OBJET : Point n° 1 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES DANS LE CADRE DE LA CÉRÉMONIE DU 14 JUILLET

► PRÉSENTS :

Monsieur Jean-Patrick COURTOIS, Monsieur Hervé REYNAUD, Madame Caroline THÉVENIAUD, Monsieur Maxim PLAT, Madame Véronique LEFEUVE, Monsieur Éric MARÉCHAL, Madame Sandra ROBIN, Monsieur Jean PAYEBIEN, Madame Nathalie GONCALVES, Monsieur Yves DUPUIS, Madame Émilie CLERC, Monsieur Gérard COLON, Madame Annick BLANCHARD, Monsieur Charles REBISCHUNG-MARC, Madame Denise NOTON, Madame Marie-Claude MISERY, Madame Véronique-Laure VERRAEST, Madame Florence BATTARD, Monsieur Philippe SCHNEBERGER, Madame Patricia RAVINET, Monsieur Jean-Pierre MATHIEU, Madame Claude CANNET, Monsieur Laurent MAZOYER, Madame Marylin PETERLIN-MALHERBE, Madame Valentine RIGAUD, Monsieur Benjamin DIRX, Monsieur Alexandre VUILLOT, Monsieur Éric PONCHAUX, Monsieur Emmanuel JALLAGEAS, Madame Ève COMTET SORABELLA, Madame Catherine AMARO, Madame Delphine MERMET

► EXCUSÉS :

Madame Catherine CARLE VIGUIER donne pouvoir à Madame Émilie CLERC.
Monsieur Jacques TOURNY donne pouvoir à Monsieur Hervé REYNAUD.
Madame Marie-Claude CHEZEAU donne pouvoir à Monsieur Maxim PLAT.
Monsieur Jérôme CHEVALIER donne pouvoir à Monsieur Jean PAYEBIEN.
Monsieur Gabriel SIMÉON donne pouvoir à Madame Ève COMTET SORABELLA.
Monsieur Jean-Philippe BELVILLE.
Monsieur Aurélien DUTREMBLE.

► SE RETIRENT :

Monsieur Charles REBISCHUNG-MARC, Madame Denise NOTON

RAPPORTEUR : Éric MARÉCHAL

Un crédit a été inscrit au Budget Primitif 2023 pour l'organisation des cérémonies officielles. Cette somme est à répartir entre les comités de quartiers, les sociétés et les associations qui ont participé à l'animation de la Fête Nationale du 14 juillet 2023.

La répartition proposée est la suivante pour la Fête Nationale du 14 juillet 2023 :

- Comité d'entraide de Flacé : 100,00 €

- Harmonie municipale (cérémonies officielles) : 230,00 €,
- Batterie Fanfare Municipale (cérémonies officielles) : 230,00 €,

Soit un montant total de 560,00 €.

Vu le Code général des collectivités territoriales,
 Vu la loi du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations,
 Vu l'avis de la Commission consultative de LOCHÉ en date du 12 septembre 2023,
 Vu l'avis de la Commission consultative de SAINT-JEAN-LE-PRICHE en date du 14 septembre 2023,
 Vu l'avis de la Commission consultative de SENNECÉ-LES-MÂCON en date du 15 septembre 2023,
 Vu l'avis de la Commission N°6 : Finances, Administration Générale et Intercommunalité du 11/09/2023,
 Vu l'avis de la Commission N°1 : Relations avec les Acteurs Économiques et Touristiques, Commerce, Emploi et Relations Internationales du 08/09/2023,
 Vu l'avis du Bureau Municipal du 05/09/2023,

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- d'attribuer les subventions exceptionnelles suivantes :

ASSOCIATIONS	ACTION	MONTANTS
Comité d'entraide de Flacé 71000 MÂCON	Animations de la Fête Nationale du 14 juillet 2023	100,00 €
Harmonie Municipale 71000 MÂCON		230,00 €
Batterie Fanfare Municipale 71000 MÂCON		230,00 €

Il est précisé que les associations devront fournir un compte-rendu financier attestant de la conformité de la dépense effectuée à l'objet de la subvention (article 10 de la loi du 12 avril 2000).

Le Secrétaire de séance,

Alexandre VUILLOT



Pour extrait Certifié Conforme,

Le Maire,

Jean-Patrick COURTOIS



Certifié avoir été reçu, le

05 OCT. 2023

A la Préfecture de Saône-et-Loire